

OC-22-064	<b>Initier l'administration d'acétaminophène chez l'utilisateur hémodialysé</b>	
Version n° 1	Entrée en vigueur : 2022-11	Révisée le : S. O.
<b>Installation(s)</b> : Centre hospitalier affilié universitaire régional (CHAUR), Hôtel-Dieu d'Arthabaska (HDA), Hôpital Sainte-Croix (HSC), Centre multiservices de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Maurice (HSM)		
<b>Territoire(s) visé(s)</b> : Trois-Rivières, Arthabaska-et-de-l'Érable, Drummondville, La Tuque		
<b>Service(s) visé(s)</b> : Unités d'hémodialyse		

### Professionnels visés par l'ordonnance :

- Les infirmières qui possèdent la formation, les connaissances et les compétences nécessaires.
- Les infirmières auxiliaires à la demande de l'infirmière qui possèdent la formation, les connaissances et les compétences nécessaires.

### Activités réservées :

- Infirmières :
  - Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique ;
  - Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance ;
  - Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.
- Infirmières auxiliaires :
  - Administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

### Clientèle visée :

Toute personne âgée de 18 ans et plus devant subir un traitement d'hémodialyse, non hospitalisé et présentant de la douleur.

### Situation clinique visée par l'ordonnance :

L'infirmière ou l'infirmière auxiliaire administre de l'acétaminophène per os chez les usagers hémodialysés symptomatiques.

## INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION

Douleur inférieure à 7 sur une échelle de douleur numérique de 0 à 10 ou une douleur légère à modérée sur une échelle de douleur descriptive.

## INTENTION THÉRAPEUTIQUE

S. O.

## CONTRE-INDICATIONS

- Allergie connue à l'acétaminophène.
- Dernière dose d'acétaminophène reçue dans un intervalle inférieur à 4 heures.
- Dose maximale quotidienne de 4 g atteinte par l'utilisation de doses régulières à domicile.

## LIMITES/ORIENTATIONS VERS LE MÉDECIN

- Usager présentant une douleur supérieure ou égale à 7 sur une échelle de douleur numérique de 1 à 10 ou une douleur sévère selon l'échelle de douleur verbale simple (EVS).
- Usager présentant une température buccale supérieure ou égale à 38°C.
- Problème hépatique connu.

## DIRECTIVES

1. Vérifier l'état général de l'usager et son niveau de douleur.
2. Vérifier la température à l'arrivée de l'usager et, en cas de doute, la reprendre.
3. Vérifier dans les notes d'observation si de l'acétaminophène a été administrée depuis le début du traitement d'hémodialyse.
4. Valider avec l'usager le ou les médicaments usuels pris dans les derniers 4 à 6 heures en lien avec la présence de douleur ou autres symptômes et vérifier si association avec l'acétaminophène (voir annexe 1).
5. Valider, avec la liste de médicament de l'usager, si présence d'une prescription de dose d'acétaminophène régulière à domicile.
6. Si pas de contre-indication, administrer 650 mg d'acétaminophène per os et répéter aux 4 heures si besoin (maximum de 4 g dans les derniers 24 heures).
7. Demander à l'usager de quantifier son niveau de douleur 60 minutes après l'administration de la médication. Éviter cependant de retarder le départ de l'usager pour la réévaluation.
8. Se référer au néphrologue traitant si l'usager nécessite une analgésie supplémentaire.
9. Documenter l'ordonnance collective de la façon suivante :
  - Sur la feuille d'ordonnance médicale :
    - Inscrire :
      - Date/ heure
      - Le nom du médicament, la dose, la voie d'administration et la fréquence ;
      - Initier l'administration de l'acétaminophène chez l'usager adulte hémodialysé selon « l'OC-22-064 » et signer l'ordonnance.
  - Dans les notes d'observations :
    - Inscrire :
      - Les éléments de la collecte de qui justifient l'application de l'ordonnance collective;
      - Le niveau de douleur de l'usager selon le OPQRSTUV ainsi que la température
      - Le nom du médicament, la dose, la voie d'administration et les interventions posées ;
      - Les résultats obtenus suite à la réévaluation (ex. : réactions de l'usager, efficacité du traitement, effets secondaires, etc.).

## **MÉDECIN RÉPONDANT**

En cas de problèmes ou pour toutes autres questions en regard de l'application de l'ordonnance collective, le professionnel se réfère au néphrologue traitant ou le néphrologue de garde si celui-ci est absent.

## **ANNEXES**

Annexe 1 : Liste non exhaustive des médicaments contenant de l'acétaminophène, seul ou en association.

## **BIBLIOGRAPHIE**

Méthodes de soins informatisées (MSI) - Médicaments et autres substances - *Administration d'un médicament par voie orale*. Ordonnance collective OC-23-002 : *Initier l'administration de l'acétaminophène chez l'adulte en oncologie [Mic]*.

## **MOTS-CLÉS**

Acétaminophène, Tylenol, Atasol, douleur, hémodialyse, dialyse

## APPROBATION / ADOPTION EN ETABLISSEMENT

<b>ÉLABORATION</b>	Myriam Roux, infirmière clinicienne en hémodialyse, DSI	
<b>COLLABORATION</b>	Dr Maral Bessette Vanessa Sauvageau, conseillère soins infirmiers, DSI Vanessa Ducharme, conseillère cadre, DSI Julie Beauregard, pharmacienne, Direction des Services Multidisciplinaires Dr Jean-François Arcand-Bossé, chef de néphrologie	
<b>ANNULE ET REMPLACE</b>	CSSSAE	S. O.
	CSSSBNY	S. O.
	CSSSD	S. O.
	CSSSE	S. O.
	CSSSHSM	S. O.
	CSSSM	S. O.
	CSSSTR	Ordonnance permanente 4.05-4-22 douleurs mineures – acétaminophène
	CSSSVB	S. O.
	Agence	S. O.
	CJMCQ	S. O.
	CRDITED	S. O.
	Domrémy	S. O.
InterVal	S. O.	
<b>APPROUVÉE PAR :</b>	<b>Approbation électronique</b> Julie St-Onge Directrice adjointe Soutien et développement des pratiques professionnelles en soins infirmiers et d'assistance et prévention des infections	2022-12-02
	<b>Approbation électronique</b> Dr Jean-Francois Arcand-Bossé Chef de département médecine spécialisée	2022-11-06
	<b>Approbation électronique</b> Mathieu Lapointe Chef du Département de pharmacie	2022-11-09
<b>ADOPTÉE PAR :</b>	<b>Original signé</b> Dr. Lossany Touré Président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	2023-02-24

## Liste non exhaustive des médicaments contenant de l'acétaminophène, seul ou en association

Atasol	Oxycocet
Actifed Plus	Pédiatrix
Benylin*	Percocet
Benylin 1 tout-en-un rhume et grippe	Robaxacet
Contac	Sinutab
Emtec-30	Sudafed rhume et toux
Lenoltec	Tempra
Mersyndol avec codéine	Tramacet
Methoxacet	Triacet
Midol	Tyléno

\* Certaines associations

N.B. : Faire preuve de vigilance, plusieurs marques maison de produits contre le rhume, la congestion et la douleur existent et peuvent contenir de l'acétaminophène (ex. : Equate, Life, Option +, Sélection Mérite, Personnel, Biomédic, etc.)